

POUR LES DROITS DES RETRAITÉ·ES, MOBILISONS-NOUS LE 6 NOVEMBRE 2025



LES RETRAITÉ·ES SONT UN DES CŒURS DE CIBLE DE LA MACRONIE !

Les projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale sont des machines de guerre contre l'ensemble du monde du travail, et plus particulièrement contre les retraité·es et les retraitables.

L'annonce d'une suspension de la contre-réforme des régimes de retraite ne saurait tromper le monde du travail. D'autant plus qu'elle serait appelée à être financée à une hauteur de 400 millions pour 2026 et 1,8 milliard d'euros pour 2027 au moyen d'économies et donc de nouvelles ponctions budgétaires.

Même si cette annonce est à inscrire à l'actif des mobilisations, elle ne saurait répondre à nos revendications : celles, notamment, de l'abrogation de la contre-réforme des retraites, de la reconstruction d'un droit au départ à 60 ans, d'un droit anticipé au départ pour celles et ceux qui exercent des missions, des métiers, des travaux pénibles.

Dans le même temps, il ne saurait y avoir la mise en place d'un système par points et/ou d'un recours accru et obligatoire à la capitalisation.

L'urgence est aussi à la défense, au maintien et à l'amélioration des régimes existants, qu'il s'agisse du régime général, du régime des pensions de l'État, du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État, de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et, plus largement, de l'ensemble des régimes dits spéciaux.

LA MOBILISATION DES RETRAITÉ·ES EST AUSSI LA NÔTRE !

Ensemble, manifestons toutes et tous le 6 novembre prochain pour mettre fin à l'escroquerie sur les retraites et au plan d'austérité budgétaire.

Manifester le 6 novembre 2025, c'est aussi se mobiliser pour des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale construites sur d'autres bases :

- **Le financement des services publics et de la Fonction publique garantissant les droits et répondant aux besoins de toutes et tous, dont les retraité·es,**
- **L'augmentation significative de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie – ONDAM – limité à ce stade à 1,6 %, bien en dessous des 3,4 % de l'année dernière qui étaient déjà plus qu'insuffisants pour garantir les droits en santé,**
- **La fin des exonérations et allègements de cotisations sociales,**
- **La revalorisation immédiate et à minima des pensions et des retraites de base et complémentaires à une hauteur de 10 %,**
- **Le maintien de l'abattement fiscal de 10 %,**
- **La revalorisation des prestations sociales et, à minima, à la hauteur de l'inflation,**
- **L'abandon du doublement des franchises médicales,**
- **Un droit au logement effectif.**